

Contact



BULLETIN D'INFORMATION DE SIXT-FER-À-CHEVAL

n°8

Janvier 2020

TRANSPARENCE TRAVAUX OPERATIONS GRANDS SITE U
TN LIAISON PADDCOMMISSION STILLEULPERISCO
LA IREPREHENSIBLESATIONSTOURISMEEPOQUECHAR
NI UN INVENTAIRE REL FONCIER COMMUNICAT
IO A NA IRES MAIRIE INFORMAT
IO SDUGIFFRESOCIALURBANI
SM AGNEFINANCEET1CHAMOIS
SUKLESHAUTEURS LAKEINEDESALPESCOMMEMORA
TIONSDENEIGEMENTNEIGEDDECULTUREOTINONDA
TI MENTATIONS PREAUNAVETTESALPAG
ES ELECTIONS DOTATIONS SET 2 CHAMOIS
SU EULRESCIRCHULLA TIONFRANCHISSEMEN
TA PATRIMOINEAMENAGE
ME ABFSITESCLASSES DI
GUESSOLIDARITECONTACT CONTRAINTESOBJECT
IFACCUEILQUALITEDEVIEPRESERVATIONETPLE
INDECHAMOISSURLESHAUTEURSREFUGESRANDOS
YNDICATS COMMUNAUTEDECOMMUNES BUDGETREHA
BILITATIONMONTAGNESDUGIFFREDEMARCHESIN
STRUCTIONETATCIVILLOGEMENTSETBAILLEURS
SOCIAUXRESEAUXRESERVOIRSCAPTAGESTOTAL
EGOUTSITEWEBRESEAUXSOCIAUXUSAGERSIMPLA
NTATIONSSENTIERSENFANCEAUTONOMIEDEVELOP
PEMENTCONSTRUIRERENOVATIONSTATIONENGAG
EMENTCOLLECTEDECHETTERIEENCOMBRANTSVAL
EURSVALLEEVIILLAGECONTENEURMUTUALISATIO
NCONSOMMATIONFONCIEREZONAGEDEMOGRAPHIE
PREFECTUREHOMMAGEARCHITECTUREACCUEILPE
RMANENCEPERENISEREXPOSITIONCONTOGOUTER
ESPACECULTURELEVENEMENTSFUTURORIENTATI
ONFISCALITEARTISANATCOMMERCEASSOCIATI
ONLI
URIT
EFLU
NSMISEAUXNORMESSEC
EPUBLICSIGNALETIQU
TDESCHAMOISPARTOUT

UN INVENTAIRE

À LA PRÉVERT

Mairie
mode d'emploi



Bangor Sixt-Fer-à-Cheval

P16 Les noces d'étain

Le conseil municipal

P10 L'organe de décisions

Les travaux, petits ou grands

P12 Ils façonnent notre village

Mairie

Tél. 04 50 34 44 25
 contact@mairie-sixtferacheval.fr
 www.mairie-sixtferacheval.fr

Jours et horaires d'ouverture au public

- Lundi, vendredi : 9h-12h / 14h-17h
- Mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h

Permanence du Maire et des Adjointes

- Le vendredi sur rendez-vous

Déchets et encombrants

Collecte des ordures ménagères dans les locaux prévus à cet effet

- En basse saison : mardi
- Pendant les vacances scolaires : mardi et vendredi

Ramassage des encombrants

- UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION EN MAIRIE jusqu'à la veille du ramassage.
- Le 1^{er} mercredi de chaque mois de mai à octobre uniquement

Déchèterie des Montagnes du Giffre

- du 2 mai au 31 octobre du lundi au vendredi : 8h-12h / 13h30-18h samedi : 8h-17h30
- Du 1^{er} novembre au 30 avril du lundi au samedi : 8h30-12h / 13h30-17h Tél. 04 50 47 62 00

Apports de déchets verts ligneux à la station d'épuration de Morillon

- du lundi au jeudi : 8h-12h / 13h30-17h
- vendredi : 8h-12h / 13h30-16h
- samedi : 15h-17h (uniquement du 1^{er} samedi d'avril au dernier samedi d'octobre)
- Tél. 04 50 90 73 44

sommaire

L'éditorial du maire 3

Budget 4

Le budget, un cadre rigoureux
 Évolution de la fiscalité

Opération Grand Site 8

Les avancées du projet

Mairie mode d'emploi 10

Un inventaire à la Prévert

La communication 11

Un outil au service de la transparence

Travaux 12

Petits ou grands, ils façonnent notre territoire



À vous l'honneur 16

Noces d'été pour le jumelage Bangor-Sixt



Brèves 18

Un fourre-tout indispensable

État civil 19

Agenda des manifestations 20



Stéphane Bouvet
 Maire de Sixt-Fer-à-Cheval

Chères sizères et chers sizerets,

L'année 2020 se voit marquée par un événement majeur porté depuis 1978 par les habitants de notre village : la fête de la terre.

Loin d'une animation commerciale déracinée de son contexte comme on en voit fleurir un peu partout de nos jours, cet événement porté par tous les villages de notre commune témoigne des valeurs fondamentales qui nous animent.

Les machines et le confort apporté dans tous les secteurs d'activité ne nécessitent plus le travail collaboratif d'antan. Les savoirs-faire disparaissent peu à peu avec nos anciens. Cet événement est une façon avant tout de rendre hommage à nos familles pour les valeurs qu'ils nous ont léguées : les valeurs du travail d'abord et de la solidarité ensuite qui ont façonnées au fil des siècles l'identité de notre village et qu'il nous appartient, sans tomber dans le communautarisme aveugle, de transmettre aujourd'hui à nos enfants.

La fête de la terre est ce moment privilégié de partages où le plaisir de se retrouver et de faire revivre nos « héritages » fait oublier à chacun les efforts considérables et le temps passé pour la réussite de cette journée.

Dans un contexte de vie complexe, nos choix individuels nous éloignent parfois, mais je suis profondément touché de constater que nos mémoires collectives nous rassemblent toujours.

Je souhaite que chaque jour de cette nouvelle année vous offre l'occasion de sourire et de vous sentir heureux.

Stéphane BOUVET

“ Nos choix individuels nous éloignent parfois, nos mémoires collectives nous rassemblent, toujours. ”

Le budget, un cadre rigoureux

Comme nous l'avons dit dans Contact numéro 2, l'argent est très souvent le nerf de la guerre.

La gestion des finances d'une collectivité couvre un pan très important du travail administratif au sein de la mairie. Le cadre budgétaire est très rigoureux et fastidieux. L'élaboration des documents, l'approbation du budget, toutes ces opérations s'exécutent selon un calendrier précis.

Nous vous présentons le compte administratif de l'année 2018 qui n'avait pas pu être diffusé

dans le dernier numéro car le conseil municipal n'avait pas encore validé les documents administratifs compte tenu de la date de parution de notre bulletin précédent.

La présentation du compte administratif est identique aux précédentes présentations. Elle facilite la lecture et assure la comparabilité entre les exercices précédents. ▀

Présentation du compte administratif 2018

SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges de caractère général	556 538,89 €	Produits et services	188 354,21 €
Charges de personnel	566 403,08 €	Impôts et taxes	1 117 833,89 €
Autres charges de gestion courante	249 657,97 €	Dotations et participations	310 498,88 €
Charges financières	47 247,99 €	Autres produits de gestion courants	248 300,22 €
Charges exceptionnelles	331,50 €	Produits financiers	23 546,97 €
Fonds péréquation	82 312,74 €	Produits exceptionnels	78 786,74 €
Opération d'ordre	124 788,20 €	Atténuations charges	2 886,07 €
		Opération d'ordre	48 928,20 €
TOTAL	1 627 280,37 €		2 019 135,18 €

Excédent de fonctionnement 2018

391 854,81 €

Excédent exercice au 31.12.2017

654 719,96 €

Part affectée à l'investissement

354 719,96 €

Solde de clôture au 31.12.2018

691 854,81 €

LEXIQUE FINANCES

Emprunt (et encours de dette) :

Les collectivités ont recours à l'emprunt à moyen et long terme exclusivement pour contribuer au financement de **leurs dépenses d'équipement**.

Fiscalité directe :

La fiscalité directe locale comprend principalement quatre taxes, dont les taux sont fixés par les collectivités, dans certaines limites de la réglementation :

- la taxe d'habitation, payée par les occupants de logements
- la taxe sur le foncier bâti, payée par les propriétaires du bien

- la taxe sur le foncier non bâti (et la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties également payée par les propriétaires du terrain)

- la contribution économique territoriale (CET) acquittée par les entreprises et venant en substitution de la taxe professionnelle supprimée depuis 2010.

Hormis ces quatre impôts majeurs (lesquels représentent près des trois quarts des recettes fiscales des collectivités), les communes et/ou leurs EPCI ont la possibilité de percevoir d'autres impôts directs comme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le versement transport, les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux, l'imposition forfaitaire sur les pylônes électriques, etc.

Présentation du compte administratif 2018

SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement capital emprunts	210 990,36 €	Fonds et réserves	92 193,59 €
Remboursement taxe aménagement	5 728,00 €	Part affectée aux investissements	354 719,96 €
Dépôts cautionnements	2 400,00 €	Subventions d'équipements	70 568,00 €
Révision PLU	11 616,75 €	Dépôts cautionnements	- €
Acquisitions foncières	- €	Emprunt	- €
Travaux bâtiments communaux	78 982,83 €	Sortie d'actifs	124 788,20 €
Travaux voirie communale	118 165,76 €		
Travaux aménagements réseaux	99 383,34 €		
Matériel roulant	106 800,00 €		
Outillage, matériel, mobilier	12 949,95 €		
Immobilisations incorporelles	- €		
Cession d'actif	48 928,20 €		
TOTAL	695 945,19 €	TOTAL	642 269,75 €

Déficit d'investissement 2018

- 53 675,44 €

Report excédent au 31.12.2017

310 392,73 €

Solde de clôture au 31.12.2018

256 717,29 €

L'analyse laisse apparaître une situation stable et satisfaisante. Les besoins de financement des investissements ont été largement couverts par l'épargne dégagée en fonctionnement. À ce jour, nous n'avons pas souscrit d'emprunt

supplémentaire auprès des institutions bancaires pour réaliser des travaux afin de ne pas endetter la commune et ainsi pouvoir mieux aborder nos projets d'investissements majeurs à venir. Au fil des mandats, nous avons tenté de pérenniser

les recettes de fonctionnement et de maîtriser les charges. Les recettes de parking réalisées sont en augmentation mais laissent apparaître de fortes disparités compte tenu des conditions météorologiques. ▀

LEXIQUE FINANCES

CCID : Commission Communale des Impôts Directs :

La CCID intervient :

- 1- pour dresser, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux ;
- 2- pour établir les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation ;

3- pour participer à l'évaluation des propriétés bâties ou non bâties

Son rôle est consultatif pour formuler des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation.

La commission comprend 7 membres pour les communes de moins de 2000 habitants ; le maire ou l'adjoint délégué qui en est le président et six commissaires désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Évolution de la fiscalité

Évolution des bases fiscales entre 2014 et 2018 (taux constants) :

	Taux votés par le CM	BASES FISCALES					Evolution 2017/2018
		2014	2015	2016	2017(*)	2018	
Taxe d'habitation	20,50%	1 873 017 €	1 945 193 €	1 951 992 €	1 957 905 €	2 034 419 €	3,91%
Taxe foncière (bâti)	19,06%	1 268 107 €	1 319 235 €	1 383 189 €	1 388 799 €	1 408 556 €	1,42%
Taxe foncière (non bâti)	96,01%	44 372 €	44 735 €	45 170 €	45 303 €	45 882 €	1,28%
Taxe professionnelle	27,92%	237 031 €	244 366 €	223 777 €			

	RECETTES FISCALES				
	2014	2015	2016	2017(*)	2018
Taxe d'habitation	383 968 €	398 765 €	400 159 €	401 350 €	417 056 €
Taxe foncière (bâti)	241 701 €	251 446 €	263 636 €	264 705 €	268 535 €
Taxe foncière (non bâti)	42 602 €	42 950 €	43 368 €	43 495 €	44 051 €
Taxe professionnelle	66 179 €	68 227 €	62 479 €		
TOTAL RECETTE FISCALE	734 450 €	761 388 €	769 642 €	709 550 €	729 642 €

(*) Transfert au 1^{er} janvier 2017 de la fiscalité professionnelle au profit de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.

Bases de calcul de la valeur locative

La valeur locative cadastrale d'un bien sert de base d'imposition aux divers impôts locaux.

Il importe donc que chaque local susceptible de donner lieu à une imposition au titre de la taxe d'habitation, de la taxe foncière ou d'une taxe locale annexe, fasse l'objet d'une évaluation foncière.

Cette valeur locative est fixée après consultation de la **Commission Communale des Impôts Directs** (CCID) lors des opérations de révision foncière.

La valeur locative cadastrale

Méthode d'évaluation des propriétés

Pour les immeubles d'habitation, les valeurs locatives sont déterminées par voie de comparaison.

Concrètement, cette méthode consiste à définir des catégories d'immeubles (8 catégories) en fonction de leur qualité sur le plan national et dans chaque commune, puis pour chaque catégorie, à déterminer un tarif d'évaluation au mètre carré.

Une fois ce premier travail effectué, chaque local à évaluer est rattaché à une catégorie.

Sur la base des déclarations souscrites par les propriétaires, la valeur locative de chaque local est calculée en appliquant le tarif à sa surface pondérée.

La surface pondérée est obtenue en appliquant à la superficie réelle des locaux, des correctifs traduisant les divers facteurs qui influent, dans

des conditions normales de fonctionnement du marché locatif, sur le niveau des loyers :

- nature des divers éléments composant le local ;
- importance de la surface du logement ;
- état d'entretien de la construction ;
- situation géographique de l'immeuble dans la commune et emplacement particulier du local ;
- confort du local (baignoire, douche, gaz,...).

Enfin, différents événements affectent cette valeur locative cadastrale.

D'une part, elle est modifiée annuellement par des coefficients forfaitaires d'actualisation et de revalorisation.

D'autre part, elle est mise à jour pour tenir compte des modifications qui concernent votre bien.

Les 5 changements qui établissent la valeur locative

Les constructions nouvelles ou reconstructions

Il s'agit de l'édification d'un bâtiment pour la première fois sur une parcelle non bâtie ou d'un bâtiment reconstruit sur l'emplacement d'un bâtiment démoli.

Les changements de consistance

S'agissant du bâti, ce sont les transformations apportées à la composition d'un local préexistant et ayant pour effet d'en modifier le volume ou la surface, comme les additions de construction, les démolitions totales ou partielles, la réunion ou la division de locaux.

S'agissant du non bâti, ce sont les modifications de la superficie d'une parcelle non bâtie due à des phénomènes naturels ou à des travaux, comme l'endiguement, l'érosion ou les alluvions.

Les changements d'affectation

S'agissant du bâti, ce sont :

- le passage d'un groupe de locaux à un autre, par exemple un local commercial qui devient local d'habitation ;
- la perte ou l'obtention d'une exonération permanente, par exemple un bâtiment rural qui devient local d'habitation.

S'agissant du non bâti, c'est le passage d'une parcelle d'un groupe de nature de culture à un autre groupe, comme les plantations de bois ou l'arrachage de vignes.

Les changements de caractéristiques physiques

S'agissant du bâti, ce sont les travaux d'amélioration importants sans incidence sur la superficie ou le volume du local, comme :

- les installations d'équipements nouveaux ;
- les gros travaux de remise en état ;
- l'aménagement de combles en pièces habitables.

S'agissant du non bâti, ce sont les changements entraînant une amélioration ou une dépréciation durable, comme l'irrigation, le drainage ou l'arasement des talus.

Les changements d'environnement

S'agissant du bâti, ce sont les phénomènes extérieurs affectant l'environnement immédiat de la construction et entraînant des avantages ou des inconvénients pour les occupants. Ce sont :

- la réalisation d'opérations d'urbanisme ou d'équipements collectifs ;
- l'implantation ou la suppression d'établissements générateurs de nuisances.

S'agissant du non bâti, ce sont les phénomènes extérieurs affectant l'environnement immédiat de la parcelle non bâtie comme la création de chemins.

Les obligations déclaratives

Les constructions nouvelles, les changements de consistance et les changements d'affectation

doivent être déclarés par le propriétaire auprès du service des impôts fonciers du lieu de situation des biens dans les 90 jours de la réalisation définitive du changement.

Selon la nature des changements, l'obligation déclarative se traduit par le dépôt d'une déclaration spécifique :

- pour les constructions nouvelles : déclaration modèle H1 (maisons individuelles), déclaration modèle H2 (appartements), CBD (locaux commerciaux et biens divers), modèle U (établissements industriels relevant de la méthode comptable) ou ME (locaux à caractère exceptionnel) ;

- pour les changements de consistance ;
- pour les changements d'affectation.

Les deux autres types de changements (changements de caractéristiques physiques et d'environnement) ne sont pas soumis à obligation déclarative.

Ils sont constatés d'office par le service des impôts foncier (principalement via la CCID). ▼

Pour une meilleure compréhension

Quelques définitions de termes qui sont propres à un budget communal que vous ne retrouveriez pas dans un budget du secteur privé.

Opérations réelles / opérations d'ordre

Lors de l'exécution budgétaire, la collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre. Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie, il s'agit d'encaissements et décaissements effectifs. Les opérations d'ordre n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture, elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement, elles sont retracées en dépenses et en recettes, et sont équilibrées.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales – FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Atténuation de charges

Ce chapitre enregistre les remboursements sur rémunérations effectués par les organismes sociaux, notamment remboursement des indemnités journalières de maladie, etc.

Charges financières

Les charges financières sont des charges qui correspondent au coût des ressources d'emprunt obtenus auprès des différents créanciers bancaires et financiers. Les charges financières varient en fonction du niveau d'endettement de la collectivité et des taux d'intérêt qui lui sont consentis.

Les avancées du projet

Dans la continuité de la première rubrique dédiée au Grand Site, inaugurée dans le précédent numéro de Contact, ces pages vous présentent les temps forts du projet Grand Site et apportent quelques éléments d'explications sur la démarche. N'hésitez pas à nous faire part de vos questionnements dont les réponses pourront être partagées dans ces pages.

Fréquentation touristique et vie locale : quel équilibre ?

Cette question au cœur des opérations Grands Sites était abordée lors des rencontres annuelles des Grands sites de France® qui se sont déroulées les 10 et 11 octobre 2019 en Bretagne, dans le site de la Pointe du Raz. Cet événement qui réunit près de 300 participants issus des différents territoires concernés par cette démarche offre l'opportunité aux acteurs et gestionnaires des sites de faire un point sur leur projet à travers les témoignages d'experts, des exemples de bonnes pratiques, des interventions en salle et des visites de terrain.



▲ LES GESTIONNAIRES DES GRANDS SITES SE SONT RETROUVÉS À LA POINTE DU RAZ DÉBUT OCTOBRE POUR PARTAGER LEURS EXPÉRIENCES.

Quel positionnement touristique pour Sixt ?

Le syndicat mixte du Grand Site s'est associé au pôle Tourisme Montagne Inventive de l'Université Savoie Mont Blanc afin d'établir un état des lieux des dynamiques touristiques du Grand Site. Une dizaine d'étudiants de filières et de niveaux variés ont ainsi été mobilisés durant l'année universitaire 2018-2019 pour proposer, avec leurs enseignants, une vision objective et indépendante du Grand Site.

La restitution finale de leur travail a été présentée en séance publique, à la Reine des Alpes, le mardi 28 mai 2019 et met en exergue l'importance de valoriser le potentiel existant à travers un projet qui s'adresse autant aux habitants qu'aux touristes. « Tout l'enjeu du projet est de concilier les usages fonctionnels à destination des vacanciers avec les usages affectifs des habitants ». Le territoire doit néanmoins travailler sur un positionnement concurrentiel qui le distingue clairement des destinations voisines, en valorisant raisonnablement l'ensemble des ressources disponibles.

Impressions

François-Marie Denambride, conseiller municipal de Sixt-Fer-à-Cheval et conseiller syndical du Grand Site, s'est rendu aux rencontres de la Pointe du Raz et nous fait part ici de ses impressions.

Les élus de la commune se rendent régulièrement aux rencontres du réseau des Grands Sites afin d'apprécier le travail réalisé dans d'autres territoires et de pouvoir évaluer l'avancement de la démarche menée à Sixt. C'était pour ma part la première fois que je me rendais à cet événement ; j'ai été impressionné par la qualité des échanges et des réflexions.

La question centrale de l'équilibre entre la fréquentation touristique et la qualité de vie des habitants est au cœur du projet Grand Site. Nous avons tous des convictions qui peuvent sembler éloignées, voire incompatibles. Mais un territoire doit vivre et se construire autour d'une recherche d'équilibre, dans le respect des aspirations des habitants et de l'intérêt général.

Le territoire de Sixt-Fer-à-Cheval a su préserver des richesses naturelles et patrimoniales exceptionnelles qui en font une destination touristique à part entière et un lieu plébiscité pour sa qualité de vie. Cette situation est le résultat des choix opérés par nos aïeux pour préserver nos traditions, nos valeurs et notre

environnement. Si les outils de protection que sont les sites classés, les monuments historiques ou la réserve naturelle peuvent parfois être mal perçus, ils sont pourtant aujourd'hui des garde-fous efficaces au développement parfois inconsidéré auquel peuvent être exposés les territoires de montagne.

Toujours est-il que ces atouts patrimoniaux ne suffisent pas à eux seuls à produire les conditions favorables au bien être des habitants, ni même une qualité d'accueil touristique génératrice de recettes.

Le contexte très particulier de Sixt, qui présente à la fois de fortes contraintes mais également un potentiel exceptionnel, nous oblige à imaginer des approches différentes du projet local. Il n'est plus question pour être efficace d'intervenir de manière cloisonnée, par secteur d'activité, mais d'engager une réflexion qui soit la plus transversale possible, autour d'une vision partagée, dans le but d'améliorer la performance collective et individuelle. Sixt est une destination touristique depuis l'avènement du tourisme. Le modèle économique a néanmoins besoin d'évoluer en s'appuyant sur une stratégie de développement qui prenne en compte les conditions du marché à court et long terme, dans le respect de nos valeurs.

J'ai pleinement pris conscience lors de ces rencontres que l'opération Grand Site constitue un outil tout à fait adapté à ces exigences. Loin de constituer une contrainte supplémentaire, ce dispositif présente au contraire l'opportunité de structurer un projet d'avenir ambitieux et respectueux pour Sixt. ♥

Dessiner une vision d'ensemble du projet

La vocation du Grand Site ne se réduit pas à l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs sur les sites emblématiques que sont le Fer à Cheval, la cascade du Rouget ou encore les gorges des Tines. Si ces monuments naturels constituent le point de départ de la démarche, celle-ci englobe l'ensemble du périmètre de la commune, en interaction avec un territoire beaucoup plus vaste. Comprendre une dynamique



de flux touristiques et influencer sur le développement d'une destination nécessite de mettre en œuvre une vision prospective et stratégique globale, prenant en compte toutes les saisons.

Le syndicat mixte a initié à l'automne 2019 cette réflexion prospective fondamentale en recrutant une équipe pluridisciplinaire dont la mission consiste à aider le territoire à se projeter dans l'avenir. L'élaboration du schéma directeur du Grand Site consiste à structurer une vision ambitieuse en programmant les actions de manière logique et cohérente, dans le temps et dans l'espace.

L'antériorité de l'opération Grand Site ne favorise pas l'adhésion à ce travail. Il n'en demeure pas moins que cette étape est absolument indispensable pour faire converger les enjeux et pour mobiliser les moyens nécessaires à la concrétisation des projets.

Suivi des fréquentations au Fer à Cheval

Le syndicat mixte a mené en 2018 une étude de fréquentation du site du Fer à Cheval qui a permis de mesurer à la fois le nombre de visiteurs mais également leurs perceptions et attentes. L'installation de compteurs piétons est venue renforcer le suivi annuel des fréquentations réalisé à partir d'éléments statistiques issus des comptages de véhicules et des passages au point de paiement du parking.

Le suivi des fréquentations permet d'estimer le nombre de visiteurs à 180 000 pendant la période estivale, de juin à septembre, avec un pic de 50 000 passages en août au Fond de la Combe. Les comptages piétons à l'entrée du site (pont des Joathons) au début du printemps offrent la possibilité d'évaluer à 60% le nombre de visiteurs entrant sur le site et se rendant au Fond de la

Combe. Cette estimation confirme ainsi une fréquentation globale annuelle de l'ordre de 240 000 personnes sur le secteur du Fer à Cheval. Quant aux remarques des visiteurs analysées par l'exploitation de 800 questionnaires, elles mettent largement en évidence une perception globalement très positive du site, laissant malgré tout apparaître des attentes en matière de qualité de l'accueil (toilettes, accessibilité, services) et de médiation pédagogique (exposition, visites guidées, parcours de découverte).

Accompagnement des travaux du Chef-lieu

Dans son rôle d'appui au projet de territoire, le syndicat mixte du Grand Site accompagne la commune de Sixt-Fer-à-Cheval dans la mise en œuvre de ses projets d'embellissement, qu'il s'agisse de travaux, de communication ou de démarches de labellisation.

La récente phase d'aménagement des quais du Giffre et le changement du linéaire de barrières a ainsi bénéficié du soutien du syndicat mixte pour la recherche de financements, la sélection des bureaux d'études et des entreprises ou le suivi des chantiers.

De la même manière, le syndicat mixte a accompagné la commune pour la préparation de la visite du jury des Villes et Villages Fleuris et l'obtention de la 1^{ère} Fleur. ♥

Si vous souhaitez vous informer sur la démarche Grand Site, faire remonter vos interrogations ou y être associé, n'hésitez pas à consulter le site internet du Grand Site :

www.grand-site-sixt.fr

Mairie mode d'emploi, un inventaire à la Prévert

Tout habitant d'une commune peut à un moment donné se poser des questions. À quoi sert la mairie ? Les agents qui y travaillent ne sont-ils pas trop nombreux ? L'argent public (l'argent de mes impôts) est-il bien employé, n'est-il pas dilapidé ? Et les élus, que font-ils ? etc.

La rédaction de CONTACT a souhaité dans ce numéro 8, le dernier de cette mandature, vous donner un aperçu non exhaustif des tâches qui incombent à la mairie, à ses agents et aux élus qui la composent et cela sans prétention, un peu comme un inventaire à la Prévert.

Le conseil municipal, l'organe de décision

Le Maire

Responsable devant la loi et éventuellement devant les tribunaux, il signe les délibérations du conseil municipal et les décisions qu'il peut prendre seul en vertu des pouvoirs que lui a conféré le conseil municipal lors de sa première réunion. Il est le magistrat de la commune et possède le pouvoir de police.

Les adjoints

Avec le maire, ils sont le pouvoir exécutif de la commune qui va faire mettre en application les décisions du conseil par le personnel municipal. Ils se réunissent chaque semaine.

Les conseillers municipaux

Ils élisent le maire et les adjoints à bulletin secret lors de leur premier conseil.

Au nombre de quinze, les membres du conseil municipal se réunissent une fois par mois et débattent de façon publique avant de voter pour ou contre les différentes délibérations proposées par le maire.

Il est à noter que, concernant Sixt, les élections municipales de mars 2020 seront les dernières sous la forme actuelle. En effet, l'Assemblée nationale a voté la modification des seuils à dater de 2026 afin, entre autres, de favoriser la parité femmes - hommes. Le seuil de 1000 habitants qui déclenchait le scrutin de liste a été descendu à 500. ♥

L'administration générale

Chargé du fonctionnement au jour le jour de la municipalité, le personnel est piloté par un ou une directrice générale des services (DGS).

En plus de ses missions propres, le DGS doit :

- Gérer les ressources humaines
- Surveiller l'évolution de l'arsenal législatif (lois et règlements) en perpétuelle mouvance et mise en place des procédures adaptées
- Gérer les « grands dossiers » en corrélation avec les décisions des élus (PLU, UTN...)
- Établir les liens entre les prestataires et les élus et assurer le suivi des dossiers et des marchés. La direction générale des services chapote la

bonne réalisation de la plupart des autres tâches suivies par les personnels administratif et technique.

La gestion financière et le suivi de la population pour le compte de l'Etat

- Elaboration et exécution budgétaire de 5 budgets et 10 régies, gestion des subventions publiques, relation avec la perception...
- Gestion de l'état civil, recensement militaire, recensement de la population...

Les missions de services aux citoyens

- L'accueil de la population, délivrance d'actes administratifs
- Les services sociaux : CCAS (Commission Communale d'Action Sociale) et relais des services départementaux
- L'éducation : inscriptions scolaires et périscolaires. À noter que l'enseignement public du premier degré relève de la compétence de la commune depuis les lois fondatrices de Jules Ferry. La commune est propriétaire des locaux scolaires et doit en assurer la construction, la



reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement, l'entretien et le fonctionnement. Par ailleurs, elle alloue chaque année une participation par élève permettant de financer les frais de fonctionnement de la structure.

- La gestion de l'espace culturel polyvalent : l'agence postale, la presse, la bibliothèque, la vidéothèque, la ludothèque et l'accueil des jeunes en relation avec l'école.

Les missions d'aménagement du territoire

- La gestion de l'urbanisme : le PLU, sa rédaction et ses mises à jour, les permis de construire, les demandes préalables de travaux, les certificats de conformité
- La gestion de la voirie et des réseaux : aménager, entretenir, rénover, sécuriser

- La sécurisation des risques naturels
- La gestion des bâtiments communaux
- Les actions saisonnières comme le fleurissement et les illuminations

L'impact des spécificités du territoire sur la gestion de la commune

Sixt-Fer-à-Cheval a, à la fois, un tissu artisanal important, une activité touristique multi-saisons et une vie pastorale étendue.

Son territoire est à 70% en zones protégées et sa position au cœur des montagnes l'expose à des risques importants d'inondations et d'avalanches.

De 800 habitants permanents, la commune passe à près de 2000 habitants en saison. L'ensemble de ces éléments impacte sur la vie de la commune et donc obligatoirement sur sa gestion. ♥



La communication, un outil au service de la transparence

Comment avoir confiance en une équipe municipale qui fonctionnerait renfermée sur elle-même et dont les actions ne seraient ni divulguées, ni expliquées et encore moins justifiées ?

L'équipe municipale a donc le devoir de rester en contact avec ses électeurs.

Heureusement, des outils lui permettent de remplir ces obligations.

Le site web

En plus d'être une vitrine de la commune, il se doit d'être un outil pratique au service des habitants. Refondu en septembre 2015 afin d'être plus clair et plus complet, il permet de donner un aperçu de l'identité profonde de Sixt-Fer-à-Cheval à toutes personnes extérieures qui désirent s'informer sur la qualité de vie dans notre village. Sa photothèque permet de découvrir notre cadre exceptionnel.

On y retrouve les ordres du jour des conseils municipaux à venir ainsi que leurs comptes-rendus, les informations relatives à l'enfance, les ventes, les actualités de la commune, les informations de l'espace culturel, des renseignements sur les démarches administratives, etc. Afin de faciliter

la navigation des utilisateurs, beaucoup de renvois vers d'autres sites internet compétents sont en place.

Contact : un bulletin municipal d'information et d'explication

Cette mandature aura vu la parution de 8 numéros de Contact tirés à 800 exemplaires et distribués à chaque foyer.

Cela représente 160 pages d'informations, environ 300 photos et illustrations ainsi qu'un travail de regroupement de l'information, de rédaction, de réalisation et de fabrication tout au long des années.

Les réunions publiques formelles ou informelles

Certains dossiers ont une importance telle qu'il est nécessaire de rencontrer la population afin de répondre aux questions qu'elle peut légitimement se poser.

Ce fut le cas pour le PADD (31 octobre 2014, puis 6 mai 2015), la présentation du PLU (4 mai 2016), de l'UTN (20 février 2017), l'étude des noms des

rues (24 juin 2017), les réunions d'informations et les ateliers concernant l'Opération Grand Site (13 novembre 2018, 6 avril 2019, 30 novembre 2019). De façon plus informelle, chaque année, les commémorations du 8 mai et du 11 novembre, les vœux du Maire, permettent des échanges avec les élus lors des pots amicaux qui les prolongent.

Les enquêtes publiques

Très encadrées par la loi, les enquêtes publiques ont pour but de permettre à tout citoyen de consulter l'ensemble d'un dossier d'intérêt général comme la création ou la modification d'un PLU ou d'un dossier UTN.

Concernant le PLU, la procédure de révision a été engagée en 2013, deux enquêtes publiques ont eu lieu entre février et juin 2017, pour aboutir à l'approbation du conseil municipal le 8 février 2018. Son entrée en vigueur a eu lieu le 1^{er} mai 2018.

Les rendez-vous mairie

Toute personne qui le souhaite peut être reçue par le maire ou l'un de ses adjoints ou par la commission directement concernée par ses questions. ♥

Les travaux, petits ou grands,...

Les marchés à procédure adaptée

Avant des grands travaux, les choix des prestataires, des achats... sont soumis à des procédures formalisées. Ces dernières, communément appelées « marchés publics », varient en fonction de l'objet et de la valeur estimée du marché.

Les différents types d'objets :

- marché de travaux : réalisation d'ouvrages, de travaux du bâtiment et de génie civil (ponts, routes, ports, barrages, infrastructures urbaines, etc.)
- marché de fournitures : achat ou location de matériels, de mobilier ou de produits
- marché de services : services matériels (comme l'entretien des locaux par exemple) ou immatériels (conseil juridique, projet informatique, etc.).

La publicité obligatoire peut être réalisée selon différents moyens :

- publication au bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP),
- parution dans un journal habilité à recevoir des annonces légales (JAL),
- publication au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE).

Type de marché	Publicité non obligatoire	Publicité libre ou adaptée	Publicité obligatoire au BOAMP ou dans un JAL	Publicité obligatoire au BOAMP et au JOUE
Fournitures et services	en dessous de 40 000 €	de 40 000 € à 89 999,99 €	de 90 000 € à 214 000 €	à partir de 214 000 €
Travaux	en dessous de 40 000 €	de 40 000 € à 89 999,99 €	de 90 000 € à 5 350 000 €	à partir de 5 350 000 €



▲ TRAVAUX SUR LE NANT DES PÈRES EXÉCUTÉS PAR LE SM3A

Les travaux de sécurisation

L'essentiel des travaux de sécurisation concerne la prévention des catastrophes naturelles.

À titre d'exemple, le cirque du Fer à Cheval a connu durant les siècles des événements géologiques naturels parfois violents. On estime à près d'un million de tonnes de matériaux en mouvement sur les hauteurs du Fer à Cheval, susceptibles de venir soit par à-coups soit par de petites laves torrentielles successives.

En 2003, une lave torrentielle était descendue jusqu'au hameau de Nambride par le Nant des Pères détruisant en partie la route départementale et obstruant les ponts. Le Nant des Pères est un torrent soumis à des phénomènes géomorphologiques forts et, si le phénomène reste rare, il est toutefois susceptible de se reproduire.

Les études réalisées ces dernières années ont montré que les matériaux continuent de se déplacer en amont du Nant des Pères et bougent progressivement, cependant, sans changements brutaux. La zone reste donc instable et à court ou long terme d'autres matériaux pourraient descendre et perturber l'équilibre déjà précaire.

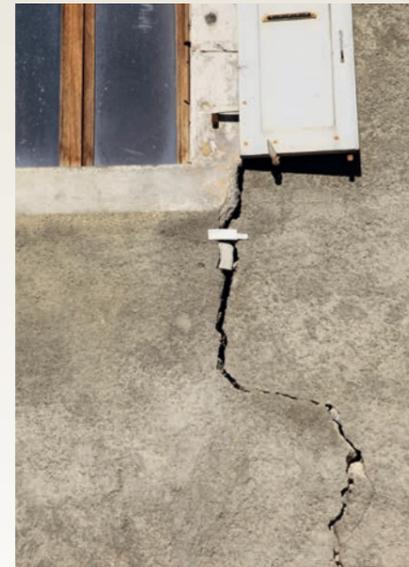
En laissant les matériaux arriver jusqu'à la confluence du Nant des Pères avec le Giffre, on peut craindre des risques pour les habitants de Nambride et les occupants du camping du Pelly.

Il était donc absolument nécessaire d'aménager une plage de dépôt pouvant absorber les crues à venir afin de protéger les biens et les personnes ainsi que la voie de communication.

Autres exemples

- La création de zones de dépôt, tel que Nant-Sec et Hauterive, permettant de contenir les crues soudaines comme la vague du Giffre des Fonts de juillet 2007.

...ils façonnent notre village



▲ TÉMOIN POSÉ SUR LE MUR SUD DU PRESBYTÈRE

- Les empièvements permettant la stabilisation des talus et des rives.
- La prévention des inondations et engorgements.
- Le diagnostic du presbytère, bâtiment classé, présentant des fissures importantes (voir photo), des gonflements de certains murs dus à des infiltrations d'eau et également la présence de mûre, un champignon qui met en péril le bâtiment.

La mûre est un champignon lignivore, c'est-à-dire qui s'attaque au bois. Elle se développe dans l'obscurité, en espace non ventilé et en présence de bois humide. Le bois se fragilise, change de couleur, pourrit ; des crevasses cubiques se forment et le bois finit par s'effriter.

Son aspect dépend de son environnement : Dans l'obscurité, son aspect est blanc et cotonneux. En présence de lumière sa consistance augmente et sa couleur vire au marron.

Elle touche en premier les charpentes avant de se propager aux planchers, cloisons, plafonds, escaliers et plinthes de l'édifice.

Elle peut également se frayer un chemin à travers la maçonnerie pour s'attaquer à la boiserie se trouvant de l'autre côté. Elle finit ainsi par envahir insidieusement le bâtiment et le ronger de l'intérieur, pouvant provoquer l'effondrement des structures contaminées.

Cet édifice fait l'objet de travaux de sécurisation : pose de tirants pour palier à l'écartement des murs, traitement des champignons, réfection d'une partie de la toiture mais également à inscrire dans les futurs travaux structurants quand il faudra décider de son avenir.

Les travaux d'entretien

Avec plus de 40 kilomètres de voirie communale, bitumée ou non bitumée, les travaux d'entretien de la voirie sont conséquents. L'hiver, le gel détériore les bandes de roulements bitumées et au printemps les « nids de poules » apparaissent. L'équipe des services techniques est fortement mobilisée par le déneigement, le salage ou le sablage. C'est également elle qui assure la pose et la dépose des décorations de Noël.

À la belle saison, le fauchage prend la relève et les distances sont multipliées par deux puisqu'il faut traiter les deux côtés des chaussées.

Les travaux structurants

Ce sont les travaux qui vont permettre la matérialisation d'une vue d'ensemble du fonctionnement de la commune. Les bâtiments communaux sont-ils en nombre suffisant et si c'est le cas leurs aménagements sont-ils bien conçus et tiennent-ils compte des normes d'hygiène, de sécurité, d'économie d'énergie et d'accès aux personnes à mobilité réduite ? Chaque chose est-elle bien à sa place ?

Ces travaux doivent être réfléchis car ils sont souvent de longue haleine.

Prenons le cas du bâtiment de la Reine des Alpes. Cet édifice, d'abord cinéma puis salle des fêtes a été entièrement repensé.

Cette restructuration s'est faite, se fait, se fera en 3 actes sous 3 mandats successifs.

1^{er} acte, la municipalité précédente prend la décision de refondre le bâtiment. Elle fait appel à plusieurs architectes, choisit le meilleur projet incluant l'extérieur du bâtiment avec son parvis et une salle des fêtes au 1^{er} niveau et elle vide la coquille.

2^e acte, la municipalité actuelle réalise la salle des fêtes et les parties annexes, dessertes, cuisine, toilettes, circulation. Elle assure le choix de la décoration et des matériaux. Une réunion hebdomadaire réunit la commission bâtiment, le conseil en maîtrise d'ouvrage, les architectes et les entrepreneurs pendant toute la durée du chantier.

Elle fait réaliser les études nécessaires à l'aménagement des deux niveaux supérieurs qui sont actuellement brut de béton et qui doivent accueillir l'harmonie et l'école de musique au dernier étage et une salle pour des activités comme la chorale, le folklore ou le yoga.

3^e acte, la prochaine municipalité aura la possibilité de confirmer ou d'infirmer les choix proposés et donc éventuellement de les faire exécuter.

Un chantier collaboratif qui a aussi pris du temps pour se réaliser mais qui améliore beaucoup la facilité des déplacements à l'intérieur de la commune surtout depuis que la logistique de proximité s'est considérablement développée avec l'essor des sites marchands en ligne : l'adressage des rues.



Autres ouvrages structurants envisageables :

- le franchissement de la départementale permettant la continuité du ski entre les secteurs haut et bas de Salvagny ;
- le remplacement de la passerelle « Bacchetti » par un ouvrage à deux voies ;
- les parkings du Lignon dont les plans sont faits et les démarches en cours. D'abord prévus en épi tout le long de la route départementale, les membres du conseil municipal ont opté, à la majorité, pour un emplacement situé au départ même du sentier partant vers le refuge et les chalets de Sales et vers le refuge d'Anterne. Cette localisation permet un aménagement paysagé moins impactant, en terrasse et arboré. Les arbres de belle tige et les gros rochers seront préservés à cet effet et la voie d'accès ne sera pas bitumée.

Les travaux d'embellissement

L'aménagement des quais du Giffre et la réfection et sécurisation des barrières le long du Giffre et des parapets des ponts permettent de valoriser l'entrée et la traversée du bourg. Pour un visiteur, la première impression est celle qui s'ancrera dans son esprit, autant essayer qu'elle soit la meilleure possible. Il est à noter que les barrières ont été refaites à l'identique de manière à conserver le charme ancien de notre village et sa typicité.

Les travaux, petits ou grands, ils façonnent notre village



Le fleurissement et l'entretien des espaces verts est assuré par un agent saisonnier embauché durant 5 mois de début mai à fin septembre chaque année (Marie Pascale). La qualité du travail de cet agent, aidée par son collègue Claude, a grandement participé à ce que, à l'issue de sa visite du vendredi 6 septembre 2019, le jury régional des Villes et Villages Fleuris décide d'attribuer la 1^{ère} Fleur à la commune, dès sa première candidature.

Composé d'élus et de techniciens des espaces verts, du paysage et de l'environnement, le jury a pu apprécier la vision et la stratégie de valorisation de la commune et de ses paysages, mise en œuvre de manière partagée avec la population et les partenaires locaux.

La qualité des points de fleurissement a été soulignée par le jury qui recommande toutefois une taille moins rigoureuse du patrimoine arboré.

Il considère en conclusion que la commune peut aisément prétendre au niveau supérieur du label en poursuivant sa démarche d'embellissement et en améliorant la place accordée au végétal.

Le label Villes et Villages Fleuris, à l'origine dédié à la qualité esthétique du fleurissement, est aujourd'hui attribué sur la base d'un cahier des charges qui récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie des habitants et l'accueil des visiteurs.

Cette démarche a tout son sens à Sixt et contribue à créer du lien entre les habitants qui participent activement à cet effort collectif par le fleurissement de leurs maisons et jardins ou par l'entretien des parties communes des villages. C'est par leur implication au quotidien que le village réussit à conserver son esprit unique, son exceptionnelle qualité de vie et à obtenir cette 1^{ère} Fleur.

Voici un aperçu des tâches à la charge d'une municipalité et nous en avons certainement oubliées un bon nombre. 🍷



▲ LA 1^{ÈRE} FLEUR VIENT RÉCOMPENSER L'EFFORT DE LA COMMUNE ET DE SES HABITANTS POUR L'EMBELLISSEMENT DU VILLAGE.

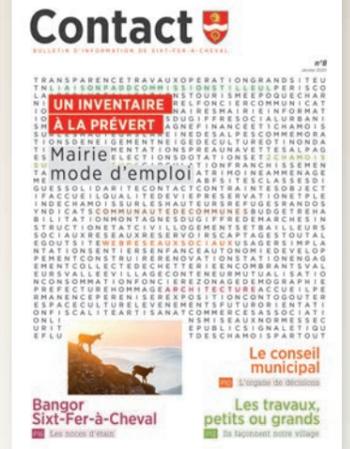
Mais maintenant, revenons à Prévert...

Un inventaire à la Prévert

Jacques Prévert écrit ces paroles en 1946 et quand les Frères Jacques chantent Prévert, ils obtiennent avec « L'Inventaire », le Grand Prix du disque à deux reprises en 1950 et en 1958.

Une pierre deux maisons
trois ruines quatre fossoyeurs
un jardin des fleurs
un raton laveur
une douzaine d'huîtres un citron un pain
un rayon de soleil
une lame de fond six musiciens
une porte avec son paillason
un monsieur décoré de la légion d'honneur
un autre raton laveur
un sculpteur qui sculpte des Napoléon
la fleur qu'on appelle souci
deux amoureux sur un grand lit
un receveur des contributions une chaise
trois dindons
un ecclésiastique un furoncle
une guêpe un rein flottant
une écurie de courses
un fils indigne deux frères dominicains trois sauterelles
un strapontin
deux filles de joie un oncle cyprien
une Mater dolorosa trois papas gâteau
deux chèvres de Monsieur Seguin
un talon Louis XV
un fauteuil Louis XVI
un buffet Henri II deux buffets Henri III trois buffets
Henri IV
un tiroir dépareillé
une pelote de ficelle deux épingles de sûreté un monsieur âgé
une Victoire de samothrace un comptable
deux aides-comptables un homme du monde deux chirurgiens
trois végétariens un cannibale
une expédition coloniale un cheval entier
une demi-pinte de bon sang une mouche tsé-tsé

un homard à l'américaine un jardin à la française
deux pommes à l'anglaise
un face-à-main un valet de pied un orphelin
un poumon
d'acier
un jour de gloire une semaine de bonté
un mois de marie une année terrible
une minute de silence une seconde
d'inattention
et...
cinq ou six ratons laveurs
un petit garçon qui entre à l'école en pleurant
un petit garçon qui sort de l'école en riant
une fourmi deux pierres à briquet
dix-sept éléphants un juge d'instruction en vacances
assis sur un pliant
un paysage avec beaucoup d'herbe verte
dedans
une vache un taureau
deux belles amours trois grandes orgues un veau
marengo
un soleil d'Austerlitz un siphon d'eau de Seltz
un vin blanc citron
un Petit Poucet un grand pardon un calvaire
de pierre
une échelle de corde
deux sœurs latines trois dimensions douze apôtres mille
et une nuits trente-deux positions six parties du monde cinq points cardinaux dix ans de bons et loyaux services sept péchés capitaux deux doigts de la main dix gouttes avant chaque repas trente jours de prison dont quinze de cellule cinq minutes d'entracte
et...
plusieurs ratons laveurs. 🍷



Quant au texte de la couverture et pour celles et ceux qui auront voulu le déchiffrer mais qui n'auront pas eu la patience d'aller jusqu'au bout, voici les mots séparés avec des tirets de manière à en faciliter la lecture. Tous ces mots nourrissent le quotidien de la municipalité de Sixt.

TRANSPARENCE-TRAVAUX-OPÉRATION-GRAND-SITE-UTN-LIAISON-PADD-COMMISSIONS-TILLEUL-PÉRICOLAIRE-PLU-RÉALISATIONS-TOURISME-ÉPOQUE-CHARNIÈRE-ÉCONOMIE-CULTUREL-FONCIER-COMMUNICATION-IMMOBILIER-PARTENAIRES-MAIRIE-INFORMATIONS-HABITANTS-QUAIS-DU-GIFFRE-SOCIAL-URBANISME-MAISON-DE-LA-MONTAGNE-FINANCES-ET-1-CHAMOIS-SUR-LES-HAUTEURS-REINE-DES-ALPES-COMMÉMORATIONS-DÉNEIGEMENT-NEIGEDECULTURE-OT-INONDATIONS-RÉGLEMENTATIONS-PREAU-NAVETTES-ALPAGES-GRENIERS-ÉLECTIONS-DOTATIONS-ET-2-CHAMOIS-SUR-LES-HAUTEURS-CIRCULATION-FRANCHISSEMENT-ABBAYE-PÈRE-DE-FAMILLE-PATRIMOINE-AMÉNAGEMENT-RÉSERVE-TERRITOIRE-ABF-SITES-CLASSÉS-DIGUES-SOLIDARITÉ-CONTACT-CONTRAIRES-OBJECTIF-ACCUEIL-QUALITÉ-DE-VIE-PRÉSERVATION-ET-PLEIN-DE-CHAMOIS-SUR-LES-HAUTEURS-REFUGES-RANDO-SYNDICATS-COMMUNAUTÉ-DE-COMMUNES-BUDGET-RÉHABILITATION-MONTAGNES-DU-GIFFRE-DÉMARCHES-INSTRUCTION-ÉTAT-CIVIL-LOGEMENTS-ET-BAILLEURS-SOCIAUX-RÉSEAUX-RÉSERVOIRS-CAPTAGES-TOUT-A-L'ÉGOUT-SITE-WEB-RÉSEAUX-SOCIAUX-USAGERS-IMPLANTATION-SENTIERS-ENFANCE-AUTONOMIE-DÉVELOPPEMENT-CONSTRUIRE-RÉNOVATION-STATION-ENGAGEMENT-COLLECTE-DÉCHETTERIE-ENCOMBRANTS-VALEURS-VALLÉE-VILLAGE-CONTENEUR-MUTUALISATION-CONSOMMATION-FONCIÈRE-ZONAGE-DÉMOGRAPHIE-PRÉFECTURE-HOMMAGE-ARCHITECTURE-ACCUEIL-PERMANENCE-PÉRENISER-EXPOSITIONS-CONT'O-GOUTER-ESPACE-CULTUREL-EVENEMENTS-FUTUR-ORIENTATION-FISCALITÉ-ARTISANAT-COMMERCE-ASSOCIATION-LIAISON-QUATRE-SAISONS-MISE-AUX-NORMES-SÉCURITÉ-FONCIER-ÉCLAIRAGE-PUBLIC-SIGNALÉTIQUE-FLUX-ET-DES-CHAMOIS-PARTOUT

Noces d'été pour le jumelage Bangor-Sixt

L'année 2020 sera marquée par les 10 ans du jumelage entre Bangor, à Belle-Ile-en-Mer, et notre village. Pour célébrer comme il se doit l'évènement, des bangorins viendront cet été se joindre aux participants de la Fête de la Terre. Ils sont invités d'honneur pour cette édition. L'occasion pour Contact de mettre en valeur le travail du comité de jumelage Bangor - Sixt-Fer-à-Cheval.



L'objectif principal : favoriser les échanges

C'est en 2009 que la municipalité de Bangor entre en contact avec celle de Sixt. « L'idée d'un jumelage avec un village de montagne nous est venu quand nous cherchions une destination pour envoyer les enfants de l'école en classe de neige » raconte Hervé Ansquer, ancien conseiller municipal bangorin. Leurs recherches les amènent au fond de la vallée du Giffre où les premiers contacts entre élus laissent rapidement présager de bons échanges futurs.

L'officialisation du jumelage, avec la signature d'une charte commune, se fera l'année suivante, en 2010. Elle s'est déroulée dans un premier temps en mai à Sixt, avec la venue d'une délégation de bangorins menée par le maire Pierre-Yves Desard puis dans un second temps en septembre à Bangor. Le comité de jumelage, association loi 1901, a été lancé cette année-là, tout comme une association identique du côté de Bangor. Créer des échanges entre les habitants des deux villages constitue le principal objectif des deux comités, qui sont en contact permanent. Depuis dix ans, ce sont de multiples séjours à Belle-Ile ou à Sixt qui ont pu être organisés. Du côté sizeret, ont eu lieu un séjour sénior en 2011, des classes de mer pour les CM1 et CM2 de l'école en 2013, 2016

et 2018 (séjours organisés par l'école avec le soutien du comité de jumelage), un séjour familles en 2014 et des camps ados en 2013, 2017 et 2019. Du côté bangorin, notons des classes de neige tous les 2 ans et des séjours ados en 2014 et 2017. L'association sizeret, présidée à sa création par le maire Stéphane Bouvet puis par Guy Abraham depuis 2011, a pour vocation de participer financièrement à tous ces projets, soit en tant qu'organisateur, soit en tant que partenaire pour les séjours scolaires, soit en tant qu'hôtes. Bon nombre d'actions lui sont par conséquent nécessaires tout au long de l'année afin de récolter des fonds. Dans les actions phares, le traditionnel repas dansant du début d'automne a laissé place à un concours de belote printanier, dont le succès de la première édition de 2019 encourage à renouveler l'expérience cette année. Le comité de jumelage tient également un stand de crêpes ou de gaufres à chaque fois qu'il en a l'occasion durant les marchés d'été, d'hiver ou de Noël. En parallèle, et ce avant les fêtes de fin d'année, il est proposé à la population des produits de la conserverie La belle-iloise en commande groupée. Les acheteurs profitent ainsi des frais de port offerts et l'association bénéficie des réductions appliquées selon le montant de la commande. Le reste des recettes provient des adhésions, des subventions et des participations perçues pour la mise à disposition de l'appartement réservé à Bangor.

CAMP ADOS 2019

Le comité de jumelage a organisé son troisième camp ados à Bangor du 20 au 29 août 2019. 13 jeunes sizerets des générations 2004, 2005 et 2006 ont posé leurs valises au camping, vite rejoints par d'autres jeunes de Bangor venus partager la vie de camp avec eux. Au programme : paddle, plongée, équitation, balade en bateau, kayak, visites... et bronzage sur la plage ! Sans oublier des animations orchestrées par des bénévoles de Bangor et des soirées au bord de l'eau. Le voyage a été financé en partie par les familles, le comité de jumelage, le département, la mairie et les actions réalisées par les ados.



Des logements pour les vacances

Si des projets sont mis en place pour des groupes, le jumelage peut également profiter aux particuliers. Une de ses raisons d'être est de permettre aux habitants des deux communes de partir en vacances à moindre coût, en disposant de logements réservés.

Les bangorins ont ainsi accès à l'appartement pouvant accueillir 7 personnes situé à l'étage de l'école tandis que les sizerets peuvent séjourner dans deux bungalows de 4 places chacun au camping municipal de Bangor. Dans chaque cas, il est juste demandé une participation aux charges de 15 € / adhérent / semaine et 30 € / non adhérent / semaine. Il est à noter qu'au moins une personne parmi les occupants doit être adhérente. Le montant de l'adhésion est de 10 €/ personne pour une première année, puis 8 € les années suivantes, la gratuité étant accordée aux jeunes de moins de 16 ans. A ce jour, une vingtaine de familles sizeretes a pu profiter de ces logements. Pour Guy Abraham, le président, des vacances à Bangor sont toujours de bons moments en perspective. « Les bungalows sont bien équipés et très confortables. L'accueil du camping, tout comme celui des habitants, est toujours apprécié et tout est fait pour rendre le séjour très agréable ». Par exemple, il est de coutume à Bangor - comme

à Sixt - que le premier repas soit pris en charge par un membre de l'association qui accueille. « De plus, contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, il y a très souvent du beau temps dans le sud du Morbihan ! » précise Guy. À Sixt, la quasi-totalité des commerçants et restaurateurs sont partenaires du jumelage. Des réductions sont ainsi accordées aux bangorins sur présentation de leur carte d'adhérent. « Nous tenons à les remercier pour jouer le jeu ; cela rentre parfaitement dans l'esprit de la charte » ajoute-t-il. Ces avantages existent aussi dans certains commerces de Bangor.

Un été 2020 festif

C'est tout naturellement qu'est venue l'idée d'inviter Bangor à participer à la Fête de la Terre, que certains bellillois connaissent déjà en tant que visiteurs. Le comité de Bangor travaille d'arrache-pied depuis deux ans pour être prêt le jour J. Une cabane de pêcheur traditionnelle sera reconstituée et accueillera plusieurs démonstrations d'activités ancestrales en milieu marin, comme le ramendage de filets, la fabrication de casiers à homards ou la préparation de spécialités bellilloises. Une vieille barque de 5m viendra compléter le décor tandis que des crêpes seront en vente au coin restauration. Côté animations, des membres du folklore local danseront sur les airs traditionnels de la Bretagne. Du 30 juillet au 4 août, pas moins de 70 bangorins sont attendus en terre montagnarde, même si, pour des raisons pratiques et de place, seulement une quinzaine d'entre eux seront en habits d'époque à démontrer leurs savoir-faire.

Ce week-end estival ne se cantonnera pas qu'à la Fête de la Terre puisqu'il est prévu le vendredi 31 juillet une grande soirée « 10^e anniversaire » où toute la population sera conviée à partager un moment autour de victuailles et de souvenirs. Les actions que mènera le comité cette année serviront à financer l'accueil de la délégation de Bangor. C'est pourquoi l'association lance un appel à toutes les bonnes volontés pour organiser



ces festivités et les manifestations pour les financer, à commencer par le concours de belote qui se tiendra le samedi 25 avril. L'Assemblée Générale, fixée le jeudi 30 janvier, sera l'occasion de recruter de nouveaux membres actifs. Outre la présidence assurée par Guy Abraham, le bureau est aujourd'hui composé d'Evelyne Abraham, secrétaire, de Martine Caffier, trésorière, de Dominique Forax, Mathilde Gonant, Frédérique Jacquier, Amélie Duvallet et François-Marie Denambride, membres actifs. Un lien étroit avec la municipalité reste nécessaire, c'est pourquoi deux membres du conseil municipal siègent au

conseil d'administration, le maire Stéphane Bouvet étant président d'honneur.

Alors, prêts à monter à bord pour l'aventure ? ♥



QUESTIONS À Marie-Laure MATELOT

Secrétaire du comité de jumelage de Bangor

Pouvez-vous nous décrire votre association ?

Le comité de Jumelage de Bangor est composé de 48 familles adhérentes, soit environ une centaine de personnes. Les axes principaux de notre association sont de développer dans tous les domaines, les relations et les échanges scolaires, culturels, touristiques, sportifs, économiques et sociaux entre les communes jumelées. Actuellement Annaïck Huchet, maire de la commune, en assure la présidence. Le bureau est principalement représenté par le trésorier Bruno Guillerme, la trésorière adjointe Marie-Jeanne Guihou, le responsable animation-jeunesse Hervé Ansquer, la responsable animation loto Annick Girard, la responsable Atelier couture & fabrication crêpes Natacha Ansquer, ainsi que moi-même en tant que secrétaire.

Notre premier voyage-découverte de la commune de Sixt, a eu lieu en juin 2009. Nous étions cinq à faire le voyage : Pierre-Yves Desard ancien maire et son épouse Michèle, Michel Mahéo, Hervé Ansquer et Marie-Laure Matelot anciens conseillers municipaux. Dès cette première rencontre une amitié est née, de nombreux points communs nous réunissent : historiques (présence des moines), l'isolement, la ruralité...

Un souvenir ?

L'image que je retiendrai de ce séjour, c'est cette soirée passée en alpage à Commune. Dans un chalet, installés à table autour d'une délicieuse fondue savoyarde, sur un fond de coucher de soleil magnifique. Nous étions comme hors du temps...

Comment se passent les préparatifs pour la Fête de la Terre ?

Depuis deux ans, nous organisons des réunions préparatoires et des rencontres avec des représentants des deux comités. Suite à cela des ateliers ont été mis en place et des partenariats avec des associations bellilloises : Cercle celtique « Maen en Dour » (danseurs & musiciens) et « Youna » Traditions bellilloises, se sont créés.

Depuis la rentrée ont débuté plusieurs ateliers : cuisine d'autrefois, confection et restauration de costumes anciens, vannerie avec réalisations (casiers, toulines, paniers), ramendage et restauration de matériels de pêche, embarcation, initiation aux danses bretonnes et autres, et chants anciens et insulaires.

Comment s'organise votre venue cet été ?

Du jeudi 30 juillet au mardi 04 août 2020 une délégation de 70 personnes est prévue. Le voyage se fera principalement en autocar grand confort. Certains ont choisi l'option par avion ou en véhicule personnel. L'hébergement se fera en grande partie à l'Hôtel « Le Choucas ». D'autres seront hébergés par des familles sizeretes ou en accueil au camping du Pelly. Un véhicule sera loué pour acheminer le matériel pour l'installation de notre stand pour la Fête de la Terre, ainsi que pour le stand dégustation et restauration. Un second véhicule locatif sera sur place pour assurer les déplacements lors de notre séjour.

Un fourre-tout indispensable

Ecole : silence... ça pousse !

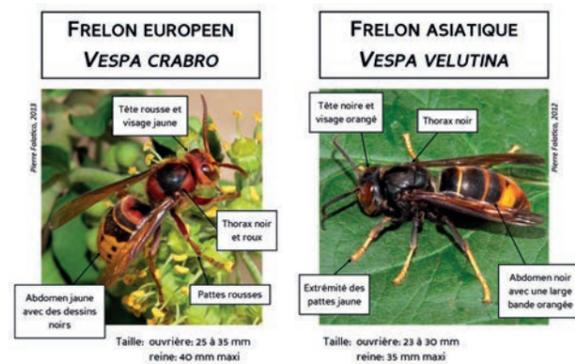


Afin de préparer le **projet jardin**, commun à toute l'école, les enfants de la maternelle sont allés visiter les jardins derrière l'abbaye pour découvrir les fruits et légumes de l'automne. Le projet jardin va débiter dans toutes les classes afin de mettre en œuvre et en pratique une partie du programme des sciences, la coopération avec autrui et l'éveil au respect de notre environnement. L'achat de bacs de jardinage a été financé par la municipalité, et l'APE a financé l'achat de graines et de quelques outils. ♥

Le frelon asiatique, comment le reconnaître ?

Sur la fin de l'été, les médias ont communiqué sur l'arrivée du frelon asiatique dans notre secteur géographique. Si aucun cas n'a été déclaré à Sixt, il est nécessaire de connaître quelques informations préventives :

Comment le reconnaître et le différencier de ses pairs ?



Comment réagir et qui prévenir ?

En cas de suspicion de nid de frelon asiatique, ne cherchez en aucun cas à détruire le nid seul, même s'il est de petite taille et gardez une distance de sécurité autour du nid d'au moins 10 mètres.

Connectez-vous sur le site www.frelonsasiatiques.fr et créez une fiche de signalement.

Ce site a été créé par la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire Rhône-Alpes et Auvergne. Reconnue comme organisme à vocation sanitaire pour la filière apicole, elle assure la mise en œuvre de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre le frelon asiatique sur leur territoire. ♥

Un nouveau règlement pour la collecte des déchets et pour la déchèterie

La communauté de communes nous a fait part du nouveau règlement de collecte des déchets. Il rappelle la définition et typologies des déchets, les modalités de collecte, le financement, etc.

Quant à la déchèterie, sa récente rénovation donne lieu à de nouvelles pratiques. Le règlement intérieur a été mis à jour et, **à compter du 18 mars 2020, il faudra être équipé du Pass'Déchèterie** pour accéder aux quais de déchargement. Pour obtenir votre pass, vous pouvez dès à présent le faire depuis le site de la CCMG (www.montagnesdugiffre.fr) ou venir en mairie pour récupérer le formulaire de demande.

Les règlements sont consultables sur le site internet de la commune (www.mairie-sixtferacheval.fr, rubrique Mairie -> Gestion des déchets) et à l'accueil de la mairie. ♥

Un brin de nostalgie

Un petit clin d'œil nostalgique en souvenir du train Annemasse - Sixt qui a fait les beaux jours de la vallée du Giffre jusque dans les années 50, déversant son lot de touristes et montagnards genevois dans la vallée. Ce petit train a cheminé pour la dernière fois en 1959, il y a tout juste 60 ans. ♥



Jules, un jeune sizeret couronné de succès !

Jules Charletty, 14 ans, pratique le vélo de trial depuis avril 2017 parmi la trentaine d'adhérents du club Kultur trial de Taninges. Ce sport, dérivé du BMX, consiste à franchir en équilibre des zones constituées d'obstacles sans mettre les pieds au sol. Et on peut dire que ses premiers résultats sont plus que prometteurs. En juin 2019, Jules est

devenu champion départemental dans sa catégorie National 3. En septembre 2019, opposé à 23 concurrents, il enchaîne avec le titre de champion régional à Revel (38) à l'issue des 8 manches qui composent la coupe Auvergne-Rhône-Alpes. En coupe de France, Jules a participé à 2 manches sur 3 et s'est ainsi classé à la 7^e place au général dans la catégorie jeune homme. Des résultats qui lui permettront dès l'année prochaine de passer en catégorie National 2. La municipalité tient à féliciter Jules pour ses performances sportives ! ♥

FLASH INFO : UTN Résultat du tribunal

02 janvier 2020

Nous recevons ce jour, les attendus du jugement du tribunal administratif de Grenoble qui a statué sur le recours de la FRAPNA région contre le décret du Préfet de massif autorisant l'Unité Touristique Nouvelle concernant la liaison Sixt-Fer-à-Cheval / Flaine et les hébergements afférents. Bien que la demande UTN eût été faite en respect total des règles de droit ayant cours alors et qu'elle eût obtenue l'aval des services de l'Etat, de la commission de massif (11 voix pour et 2 contre), des préfets de massif et de département, contre toutes attentes, le tribunal a suivi les arguments de la FRAPNA région et a annulé le décret du Préfet.

Afin de préserver les droits de la commune, le maire va immédiatement interjeter appel et la nouvelle municipalité décidera des suites à donner à ce dossier. ♥

Notification de la Réserve Naturelle

Après de longues années de négociations avec l'Etat, un nouveau décret de la Réserve naturelle de Sixt-Passy, désormais nommée Sixt-Fer-à-Cheval / Passy, a été publié le 21 novembre 2019.

Notice : Le décret redéfinit le périmètre de la réserve naturelle nationale de Sixt-Fer-à-Cheval / Passy, située dans le département de la Haute-Savoie, afin de corriger plusieurs anomalies portant sur les limites de la réserve. Cette redéfinition conduit à déclasser quelques secteurs qui présentent un faible intérêt naturaliste et à classer d'autres secteurs présentant des enjeux écologiques forts.

Pour la commune de Sixt-Fer-à-Cheval, cela se traduit par le retrait de certains secteurs (Pied du Nant des Pères, Envers du Molliet, Bas de Salvadon, du Mont à la Dent de Verreu, Lignon...) et l'ajout de parcelles oubliées dans le décret de 1977 (Pied de Prazon, une parcelle secteur Mouillettes / Commune...).

Ainsi, sur les 9 800 hectares projetés en 1977, la réserve naturelle en compte 9 445 aujourd'hui. En outre, le nouveau décret permet des avancées sur les droits et usages des alpages et de la chasse.

Le décret est intégralement consultable sur le site www.legifrance.gouv.fr, il s'agit du Décret n°2019-1218. ♥

Le saviez-vous ?

Notre commune a choisi de consommer de l'électricité 100% renouvelable fournie par ENALP pour la période du 01/11/2018 au 31/10/2021 pour le bâtiment de la Reine des Alpes.

ENALP garantit que l'électricité correspondante :

- est d'origine 100 % renouvelable,
- a été produite localement par notre partenaire producteur, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR),
- est tracée par des garanties d'origine, conformément à la loi. ♥

Sécurité / Risques : information de la population

La commune doit informer la population sur les risques de son territoire. Elle dispose pour ce faire d'un DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Ce document synthétique indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

La commune s'est dotée d'un système d'alerte des populations destiné à informer et alerter sur la prévision ou la survenue d'un risque majeur naturel, technologique ou sur un événement météorologique. Ainsi alertée la population peut prendre des mesures de prévention adaptées : mettre sa voiture à l'abri, fermer ses volets, écouter la radio et la télévision... Une information vous sera transmise prochainement pour vous indiquer les modalités d'inscription à ce service. ♥

État civil

Evénements survenus depuis le dernier bulletin municipal.

L'ensemble du conseil municipal félicite chaleureusement les nouveaux parents et les nouveaux mariés, et leur adresse à tous, ses vœux de bonheur.

Naissances

17/04/2019	Tully Rohan HUGUES Fille d'Aisling et Michael HUGHES
12/07/2019	Agathe Sandrine Joséphine GALLIOT Fille de Gwendoline BOISIER et Jérôme GALLIOT
20/07/2019	Finn Morris ELLIOTT Fils de Megan MCGILL et Jonathan ELLIOTT
26/08/2019	Calista Anne Marie BODIN Fille d'Angélique CHEVREUX et Samuel BODIN
06/09/2019	Garance SCURI Fille de Fleur PUTHON et Nicolas SCURI
27/09/2019	Hella, Iringo VAJNA Fille d'Iris et Zoltan VAJNA
24/12/2019	Yoan André Gaétan MOCCAND Fils d'Adonisse ROUSSEL et Gaétan MOCCAND

Mariages

13/04/2019	Kerstin ELMHORN et Didier DUMONT
06/09/2019	Maud THUILLEZ et Guillaume DEBEIR
14/09/2019	Iris THALHAMMER et Zoltan VAJNA
05/10/2019	Rachel MONET et Jean CAREDDU
23/11/2019	Céline BERTRAND et Jacques CHRISTILLIN

Décès

Le conseil municipal présente ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées par la disparition d'un être cher.

09/05/2019	Christian Nicolas PIN
29/07/2019	Roger Félix RICHARD-POMET
03/08/2019	Liliane Huguette DEFFAYET née SCURI
19/12/2019	Guy Eugène MUTZIG



Le grand phare de Kervilahouen ou phare de Goulphar à Bangor. C'est une tour de granit de 92 mètres au-dessus de la mer et sa portée, d'environ 50 kilomètres, en fait l'un des plus puissants d'Europe.
 Cette superbe photo nous a été communiquée gracieusement par le photographe Philippe Ulliac que nous remercions.

Agenda

- ♥ **18 janvier 2020**
Sixt Rando Folie
 Domaine skiable de Sixt
- ♥ **25 janvier 2020**
Loto de l'APE
 Espace la Reine des Alpes
- ♥ **26 janvier 2020**
Les Hivernales du Haut-Giffre
 Cirque du Fer à Cheval
- ♥ **Pendant les vacances d'hiver**
Marché local et artisanal
 Les lundis dès 16h - Place du Tilleul
- ♥ **Mercredis 12, 19, 26 février et mercredi 4 mars 2020 à 18h**
Bambin'O Show
 Espace la Reine des Alpes.
- ♥ **23 février 2020**
Les Givrés #2
 Place de la Gare / Plaine de la Glière
- ♥ **Élections 2020**
 - Fin des inscriptions sur la liste électorale : **17 février 2020**
 - Scrutins : **15 et 22 mars 2020**
- ♥ **Dons du sang 2020**
 - **30 mars de 16h30 à 19h30**
 - **12 octobre de 16h30 à 19h30**
- ♥ **Du 19 au 21 juin 2020**
Ultra-Trail® du Haut-Giffre
 2 parcours au départ de Sixt
- ♥ **Fête de la Terre**
 Noter cette date du **2 août 2020** pour cet événement incontournable qui n'a lieu que tous les 5 ans.



- ♥ **Votre espace culturel**
 - **Expositions photos**
 Balade en Noir & Blanc de Patrick Roché : **visible jusqu'à fin mars**
 - Merveilles du Giffre de Michel Pin : **d'avril à l'automne**
- Durant les vacances d'hiver (du 8 février au 8 mars)**
 - **Brocant'Ô Livres**
 Les lundis, vente de livres et BD à tout petit prix, et troc 1 livre pour 1 livre.
 - **Bib'Ô Jeux**
 Jeux en démo et à dispo à la ludothèque
 Tous les jeudis matins de 9h à 11h30
 - **Spectacl'Ô Bus**
 Le programme est disponible à l'Espace culturel et en mairie.
 À suivre via le Facebook Espace Culturel Sixt Fer A Cheval

Pour la première fois vous ne trouverez pas, dans cette page, le focus à paraître dans le prochain numéro. Élections faisant, nous ne pouvons prévoir la ligne éditoriale de la prochaine équipe municipale. L'ensemble du comité de rédaction espère avoir répondu à votre légitime besoin d'informations tout au long de ces huit numéros de Contact et vous souhaite une excellente année 2020. ♥